

OBJET / GAIA

**Acquisition de  
deux  
appartements de  
la villa BRU à  
l'avenue  
d'Ursuya**

-----  
**DATE DE  
CONVOCATION :**  
**DEIALDIAREN DATA :**  
4 juillet 2022  
-----

Nombre de conseillers en  
Exercice / ordezkarien  
kopuru orokorra : 29

Nombre de présents / 25  
hor zirenak:

Nombre de votants / 29  
bozkatu dutenak :

**Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil municipal  
Herriko Kontseiluaren  
Delibero Erregistroaren Agiria**

**SEANCE DU 11 JUILLET 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le onze juillet, à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur **Christian DEVEZE**, Maire.

Etaient présents / Hor zirenak : M. Christian Devèze, Maire, Mme Eliane Aizpuru, M. Jean-Noël Magis, Mme Yolande Huguenard, M. Didier Irastorza, Mme Marie Aristizabal, M. Robert Poulou, Mme Christiane Hargain-Despèries, M. Vincent Goytino, adjoints, Mme Véronique Cadepond-Larronde, M. Peio Etcheleku, Mme Corinne Othatceguy, Mme Nicole Amestoy, M. Jean-Jacques Lassus, Mme Isabelle Ayerbe, M. Jean-François Lacosta, Mme Maud Gastigard, M. Roger Barbier, Mme Bernadette Remeau, M. Sébastien Carre, Mme Carmen Gonzalez Mme Argitxu Hiriart-Urruty, Mme Nathalie Aïçaguerre, Mme Amaia Beyrie, M. Alain Boscq, conseillers municipaux.

Absents ou excusés / Barkatuak : M. Jean-Paul Eyherachar, M. Philippe Bacardatz, M. Jean-Paul Alaman, Mme Lilian Hirigoyen, conseillers municipaux.

Procuration / Ahalordea : M. Jean-Paul Eyherachar à M. Christian Devèze, M. Philippe Bacardatz à Mme Argitxu Hiriart-Urruty, M. Jean-Paul Alaman à Mme Nathalie Aïçaguerre, Mme Lilian Hirigoyen à M. Amaia Beyrie.

Secrétaire / Idazkaria : **A l'unanimité** des membres présents, Mme Corinne Othatceguy est désignée secrétaire de séance.

M. le Maire rappelle au Conseil municipal que par délibération du 12 avril 2021, la commune de Cambo-les-Bains a sollicité l'intervention de l'Etablissement Public Foncier Local Pays Basque pour se substituer à la commune et acquérir les propriétés de l'ancien centre médical BEAULIEU.

Dans ce cadre, l'EPFL Pays Basque s'est porté acquéreur des parcelles suivantes :

- Secteur dit « VILLA LORRAINE » cadastré AR n°5 et 6.  
Prix d'acquisition fixé à 575.000,00 €.
- Secteur dit « CENTRE BEAULIEU » cadastré BP n°1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 13, 15, 117, 118, 119, 120, 168.  
Prix d'acquisition fixé à 701.200,00 €.
- Secteur dit « PETIT FRANCLET » cadastré BO n°16, 22, 23, 265, 266, 267, 268.  
Prix d'acquisition fixé à 178.000,00 €.
- Secteur dit « HARAMBURUYA » cadastré BP n°14 et 16.  
Prix d'acquisition fixé à 295.000,00 €.
- Secteur dit « VILLA BRU » cadastré BP n°19.  
Prix d'acquisition fixé à 250.800,00 €.

Afin d'entériner les modalités de portage, de gestion et de rétrocession de ces biens, une convention partenariale entre l'EPFL Pays Basque et la commune a été établie et approuvée par le Conseil municipal le 29 septembre 2021.

Il était précisé dans cette convention que les deux appartements de type 3 acquis dans le secteur d'intervention dit « VILLA BRU » ne feraient pas l'objet d'un portage foncier. En accord avec la ville, l'EPFL Pays Basque a engagé directement la rétrocession des deux appartements pour le compte de la commune de Cambo-les-Bains afin que ces appartements entrent dans son patrimoine.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'autoriser M. le Maire a acheté à l'EPFL Pays Basque deux appartements en duplex, deux caves et deux emplacements de voitures dans un ensemble immobilier consistant en un immeuble élevé sur terre-plain d'un rez-de-chaussée et de deux étages, à usage principal d'habitation, cadastré BP 19 sis 28 avenue de l'Ursuya à Cambo-les-Bains, pour un prix d'achat de 250 800 €.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**DECIDE** l'acquisition auprès de l'EPFL Pays Basque de deux appartements en duplex, deux caves et deux emplacements de voitures dans un ensemble immobilier consistant en un immeuble élevé sur terre-plain d'un rez-de-chaussée et de deux étages, à usage principal d'habitation, cadastré BP19, sis 28 avenue de l'Ursuya à Cambo-les-Bains, pour un prix d'achat de 250 800 €

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme :



**Christian DEVEZE**  
Maire de Cambo-les-Bains  
Kanboko Auzapeza